

Abidjan, le 03 AOÛT 2023

N° 1 3 4 6 5 /MEMINADER/CAB/INFPA

COMMUNIQUE

Il est ouvert au titre de l'année académique 2023-2024, un concours d'entrée à l'Institut National de Formation Professionnelle Agricole (INFPA) pour la formation aux cycles de Brevet de Technicien Agricole (BTA) et de Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA).

Nombre de places disponibles :

- 350 pour la formation au BTA ;
- 450 pour le BTSA.

Filières concernées :

- Agriculture et Coopération ;
- Elevage et Métiers de la Viande ;
- Aquaculture et Pêche ;
- Agro-transformation (BTSA uniquement) ;
- Foncier Rural (BTSA uniquement) ;
- Machinisme agricole.

Calendrier du concours :

N°	ETAPE	DATE
1	Inscription des candidats au concours	12 août 2023 au 15 septembre 2023
2	Date de composition du concours	23 septembre 2023
3	Proclamation des résultats du concours	02 octobre 2023
4	Inscription de l'année académique 2023-2024	09 au 16 octobre 2023
5	Rentrée académique 2023-2024	16 octobre 2023

Conditions requises pour faire acte de candidature :

- Être de nationalité ivoirienne ;
- Être titulaire du diplôme du Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) ou diplôme équivalent pour les Techniciens BTA, et le Baccalauréat (BAC) ou diplôme équivalent pour les Techniciens Supérieurs BTSA ;
- Être âgé de 17 ans au moins et 35 ans au plus au 31 décembre 2023.

Lieu d'inscription et dossier à fournir :

Les inscriptions se font en ligne à l'adresse www.infpa.org

○ **Le dossier de candidature en ligne comprend les pièces suivantes :**

- une fiche de candidature, dûment remplie par l'intéressé en ligne ;
- une copie du diplôme légalisé ;
- une photo d'identité numérique au format (* jpg, * jpeg, *png), taille maxi: 1Mb;
- une copie lisible recto verso de la pièce d'identité en cours de validité ;
- le reçu de paiement du droit de concours de quinze mille (15 000) FCFA délivré en ligne ;
- le reçu de paiement de la pochette du concours de six mille (6000) FCFA, délivré en ligne (*En plus des documents d'informations, la pochette contient un document de préparation au concours*).

N.B : Les pièces sont scannées au format PDF et ajoutées en ligne comme pièces dans la section (Admission-Concours-Inscription) réservée à cet effet.

○ **En cas d'admission au concours :**

Les personnes déclarées admises déposent du **9 au 16 octobre 2023** un dossier physique à la Direction sise à la Riviera Bonoumin, comprenant :

- une fiche de candidature dûment remplie par l'intéressé;
- une fiche d'engagement **légalisée**, conforme au modèle établi à cet effet ;
- une photocopie du diplôme **accompagnée de l'original** ;
- deux photos d'identité ;
- un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- une photocopie lisible recto verso de la pièce d'identité ou de l'attestation d'identité en cours de validité ;
- une photocopie lisible recto verso de la carte de la Couverture Médicale Universelle (CMU) ;
- le reçu de paiement du droit de concours de quinze mille (15 000) FCFA, délivré en ligne ;
- le reçu de paiement de la pochette du concours de six mille (6000) FCFA, délivré en ligne.

Pour toutes informations complémentaires

- Tél : 27 22 43 71 53
- Page Facebook : INFPA officiel ;
- Site internet : www.infpa.org

**Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture
et du Développement Rural**



Kobenan Kouassi ADJOUANI